

CTS MEDITERRANEE

Procès verbal de la séance du 14 décembre 2012

Pour l'administration

François Souq - Directeur interrégional, président du CT Méditerranée

Antoine Rabine - Adjoint administrateur

Roger Boiron – Adjoint Scientifique et Technique

Pour les représentants du personnel

Anne Richier - CGT Culture Titulaire pour la séance

Sébastien Barberan – CGT Culture Titulaire

Laurent Vallières – CGT Culture Titulaire

Prise de notes

Sylvie Petit - Assistante

1. Adoption des procès verbaux des séances du 27/09/2012 et du 22/10/2012 (pour avis)
2. Suivi des points abordés lors des séances précédentes (pour info)
3. Suivi et prévisions d'activité (pour info)
4. Suivi de la concurrence : bilan 2012 (pour info)
5. Suivi des effectifs non permanents : bilan 2012 (pour info)
6. Indemnités de suppléance : bilan 2012 (pour info)
7. Questions diverses

François Souq ouvre la séance du comité technique spécial et constate que le quorum est atteint. Il note que pour la séance, Anne Richier remplace Francis Cognard, excusé.

Antoine Rabine et Anne Richier sont désignés secrétaires de séance.

Point 1 - Adoption des procès-verbaux du 27/09/2012 et du 22/10/2012 (pour avis)

François Souq soumet au vote le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2012 qui est adopté à l'unanimité.

François Souq soumet au vote le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2012 qui est adopté à l'unanimité.

Point 2 - Suivi des points abordés lors des séances précédentes (pour info)

Antoine Rabine a retiré de la liste de suivi des points abordés un certain nombre de sujets déjà traités et propose de retirer également le fonctionnement logistique d'Eguilles et la présence d'un membre de la DST au CTS.

Concernant les autres points :

- Indemnités de suppléance : ce point est à l'ordre du jour.
- Procédure d'accueil des agents sous CDD. Quatre réunions d'accueil ont eu lieu en novembre et décembre à la direction interrégionale avec une douzaine de participants. Ces réunions durent une demi-journée avec plusieurs intervenants fonctionnels : administrateur et/ou AST et/ou coordinateur grands travaux, CDCC, conseiller sécurité prévention, agents chargés de la gestion des ressources humaines. Elles permettent de présenter l'établissement, le fonctionnement de la direction interrégionale et d'aborder les questions de prévention. Un support a été spécifiquement créé. Cette présentation peut également se décliner sous une forme plus légère si les agents recrutés sont peu nombreux (parcours dans les bureaux de la direction).

Les représentants du personnel demandent à recevoir une copie du support d'accueil des CDD.

- Bilan des agents sous CDD : ce point est à l'ordre du jour.
- Bilan des retards de rendu des RFO : ce bilan reste à faire. Il est par ailleurs demandé par le siège en début d'année. Il pourra être traité en CTS en 2013.
- Evacuation des déchets de chantier : ce sujet reste à traiter.
- Etude sur les 9 agents ne répondant pas aux critères de répartition du travail à 75/25. Cette étude sera faite en 2013.

Laurent Vallières demande que la liste 75/25 transmise soit établie sur des années civiles et non en temps cumulé. L'ajout du nombre de jours travaillé et de la fonction des agents sont également importants.

François Souq rappelle que ces états sont établis à partir d'IP avec la séparation des phases terrain et étude. Toutefois, la phase terrain inclut souvent des activités de type post-fouille (lavage, enregistrement...).

Les représentants du personnel considèrent que ces activités en phase terrain n'existent que sur les opérations importantes.

Anne Richier constate que 23 agents n'effectuent jamais de terrain.

Antoine Rabine souligne que cet état comprend les infographies, les céramologues qui effectuent peu de terrain...

- Implantations territoriales : un suivi particulier est réalisé sur le centre de Saint-Estève. Les travaux doivent être finalisés selon le planning remis en CHSCTS et une visite de levée des réserves doit être faite avec le CHSCTS. Le compte-rendu de cette visite sera transmis au CHSCTC.

François Souq ajoute qu'une convention d'occupation des locaux devrait enfin être signée pour le site de Nice avec le CNRS et l'université. La signature de cette convention permettra de régulariser la situation des agents. Une visite du CHSCTS devra également être prévue.

En ce qui concerne la Corse, il confirme que ce dossier est inscrit au budget. Des discussions sont en cours avec la ville de Lucciana pour le site de Mariana ainsi qu'avec la DRAC pour bénéficier de locaux sur Ajaccio.

Laurent Vallières s'interroge sur le post-fouille de la fouille d'Ajaccio qui devrait se dérouler en 2013. Il pense que des locaux doivent être trouvés rapidement.

François Souq rappelle que la phase d'étude ne se réalise pas sur le site et que le chantier ne devrait pas débuter avant l'automne 2013 ; ce qui laisse le temps de trouver une solution. A titre informatif, il signale que l'actuel conservateur régional de Corse va prochainement partir à la retraite.

Laurent Vallières insiste sur la nécessité pour les agents en Corse de disposer de locaux.

- Note sur les réunions de chantier : cette note a été présentée au CHSCTS le 6 décembre dernier. Quelques dernières modifications doivent être intégrées à la note avant sa diffusion.
- Organisation de la gestion des DT/DICT : à titre provisoire et dans l'attente de la réorganisation fonctionnelle des directions interrégionales, un système de gestion a été mis en place avec 4 agents à mi-temps. La région PACA a été scindée en deux, le secteur 06/13 est géré par un agent de Nîmes, le secteur 04/05/83/84 étant toujours géré par le même agent. En Languedoc-Roussillon, un agent s'occupe des DT, l'autre des DICT. Cette organisation permet de traiter les dossiers dans les délais et d'éviter le décalage des opérations.

Laurent Vallières demande la confirmation que les agents en charge de ces dossiers continueront dans ces fonctions jusqu'à la réorganisation décidée par la direction générale.

Antoine Rabine le confirme. Il convient de stabiliser cette organisation qui a connu quelques difficultés depuis septembre dernier.

Anne Richier souhaite savoir si le traitement des DT/DICT en PACA est à jour.

Antoine Rabine confirme que ce dossier est désormais traité régulièrement et ne rencontre plus de dysfonctionnements majeurs.

Sébastien Barberan souhaite revenir sur la note concernant les correspondants de base. Il remarque que le centre de Nîmes ne figure pas dans la liste.

Antoine Rabine répond qu'en effet, aucun agent n'est missionné sur cette question à Nîmes. Cette mission est répartie sur plusieurs interlocuteurs.

Sébastien Barberan demande un complément pour cette note afin que cette différence de fonctionnement sur le centre de Nîmes soit précisée aux agents.

François Souq répond qu'il diffusera un complément de note.

Anne Richier revient sur la note sur les réunions de chantier et demande si un suivi d'application est prévu.

François Souq répond que le suivi est réalisé par les AST.

- Présence d'un membre de la DST aux instances locales : Anne Richier souhaite obtenir une copie du mail de réponse obtenue par la direction interrégionale.

Antoine Rabine ne souhaite pas diffuser ce mail mais confirme la réponse de la DRH qui précise que la DST n'intervient pas lors des instances locales en qualité d'expert et que les sujets traités dans les instances centrales ne peuvent pas être traités dans les instances locales.

François Souq estime que la clarification des rôles entre instances centrales et instances locales permettra de résoudre ces problèmes.

Point 3 - Suivi et prévisions d'activité (pour info)

Antoine Rabine commente la liste des opérations qui a été transmise et qui a évolué depuis sa diffusion en raison de la récente réunion de programmation. Cette liste sera diffusée régulièrement. Les prévisions du mois de janvier 2013 permettent d'assurer de l'activité pour l'ensemble des agents mais le début de l'année nécessite souvent des réajustements en raison de la fermeture de l'établissement.

Laurent Vallières regrette que la colonne contenant le nombre de jours hommes ne soit pas complétée.

Antoine Rabine signale qu'elle l'est partiellement et qu'un projet de fusion avec les bases de données de la région PACA est en cours afin d'améliorer la situation et d'éviter une double saisie.

Laurent Vallières souhaite connaître le délai nécessaire pour obtenir le regroupement de ces bases de données.

Antoine Rabine répond que ce processus nécessite un temps de réalisation conséquent qu'il est surtout difficile de dégager en ce moment en raison de l'importance de l'activité.

François Souq présente le bilan de l'activité en 2012 et les prévisions de 2013. Les objectifs ont été atteints dans l'ensemble : 18000 jours-hommes pour les fouilles et 9500 jours-hommes pour les diagnostics. Le volume des diagnostics grands travaux a augmenté et celui des diagnostics courants a diminué.

En 2013, dans un contexte de baisse globale des budgets de diagnostic (10000 jours-hommes en moins à l'échelle nationale), les diagnostics courants en Méditerranée passent de 8000 jours-hommes à 7500 jours-hommes soit une baisse de 6% et les diagnostics grands travaux passent de 1000 à 1100 jours-hommes, soit une augmentation de 10%. Le budget de diagnostic en Méditerranée est donc réduit d'à peine 400 jours-hommes en 2013.

François Souq pense que les projets d'aménagements de type ZAC vont ralentir un peu en raison de la conjoncture économique. Le budget alloué pour 2013 devrait permettre à la direction interrégionale de répondre à l'activité et aux prescriptions du SRA.

Laurent Vallières n'a pas le même point de vue car cette baisse des budgets ne tient pas compte de l'agrandissement du zonage qui devrait engendrer une hausse des prescriptions.

Roger Boiron rappelle que le risque de ce système est d'engendrer dès le milieu de l'année des difficultés de programmation, en raison du manque de moyens. Les budgets modificatifs, lorsqu'ils sont accordés, le sont souvent trop tardivement et ne permettent pas de réagir dans les temps.

François Souq en convient mais rappelle que l'année 2012 ne présentait pas les mêmes caractéristiques. En début d'année, il y avait peu d'opérations de fouilles, ce qui a généré une surconsommation des diagnostics afin d'affecter l'ensemble des agents. Pour le début de l'année 2013, les chantiers de fouille engagés devraient permettre de mieux lisser la charge des diagnostics sur l'année. Il rappelle par ailleurs que le budget national doit

nécessairement s'ajuster à la redevance d'archéologie préventive dont le montant est décidé par la tutelle et qui prévoit en 2013 une baisse générale des prescriptions.

Laurent Vallières demande si les stocks de diagnostics sont importants.

Roger Boiron répond qu'en PACA, il reste effectivement en fin d'année quelques chantiers à réaliser qui seront reportés en début d'année 2013, notamment du fait des retards liés aux problèmes de gestion des DT/DICT au dernier trimestre.

François Souq aborde la présentation de l'activité pour les fouilles. En 2012, 18000 jours-hommes étaient prévus dont 14000 jours-hommes sur les opérations courantes et 4000 jours-hommes sur les grands travaux. En 2013, ce sont 26500 jours-hommes qui sont inscrits au budget, soit une augmentation de 47%, dont 14500 jours-hommes sur les fouilles courantes et 12000 jours-hommes sur les fouilles grands travaux.

Il constate un manque de visibilité sur l'activité courante dans la région Languedoc-Roussillon, dû à la priorité donnée aux grands travaux par le SRA. Cette tendance pourrait très bien s'inverser avec des prescriptions hors grands travaux, notamment dans l'Hérault. Dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales, malgré un bon niveau de prescription, peu de dossiers de fouilles sont obtenus.

François Souq rappelle que l'activité de fouille se joue en termes de volume au premier semestre. Pour l'activité courante en 2013, si les dossiers de fouilles en Languedoc-Roussillon sont obtenus, les objectifs seront tenus. Dans le cas contraire, la situation pourrait devenir complexe. François Souq mentionne par exemple le refus de trois dossiers par le SRA car les moyens prévus étaient considérés comme insuffisants. La difficulté de l'exercice réside dans le respect de la demande du SRA qui préconise une augmentation des budgets d'opérations et l'obtention des fouilles qui est de plus en plus complexe en contexte de concurrence.

Laurent Vallières s'interroge sur la politique du SRA et souhaite savoir si elle s'applique à l'ensemble des opérateurs.

François Souq cite un dossier refusé à la concurrence par le SRA.

Sébastien Barberan pense que ces constats augurent mal de l'avenir si tous les efforts se concentrent sur les grands travaux au détriment de l'activité courante.

François Souq tient à rappeler que les moyens sont affectés en fonction des préconisations de l'Etat. Les objectifs sur l'activité courante de fouille sont les mêmes en 2013 qu'en 2012 afin d'afficher un volontarisme à cet égard. C'est ce point qu'il faudra particulièrement surveiller en 2013.

François Souq présentera au prochain comité technique le détail de l'activité réalisée en 2012 et une proposition de répartition budgétaire régionale pour 2013. Les dotations en personnel devraient être reçues prochainement. Les seuls éléments budgétaires transmis sont au niveau national de 1344 etp de CDI et 305 etp de CDD opérationnels. Si le volume de CDD devrait augmenter, il rappelle que l'interrégion devra d'abord faire appel aux agents sous CDI disponibles dans les autres interrégions avant d'avoir recours aux CDD.

Suspension de séance de 12h à 13h30

Point 4 - Suivi de la concurrence, bilan 2012 (pour info)

Sébastien Barberan souhaite revenir sur la baisse d'activité prévue dans le département du Gard. Il demande si elle est liée à la diminution du volume des prescriptions et souhaite connaître les fouilles à venir sur Nîmes.

François Souq répond que deux prescriptions de fouilles ont été décalées. Il considère que la conjoncture économique est la principale raison de la baisse d'activité dans ce département. Aucun chantier de grande ampleur n'est annoncé à ce jour sur Nîmes. Il souligne que la concurrence n'a pas non plus d'activité dans ce secteur. Il est à noter toutefois qu'un nouvel agent au SRA se consacre à l'ensemble du département, ce qui devrait permettre à moyen terme de recevoir des prescriptions sur des secteurs du Gard un peu ignorés jusqu'à présent, par exemple Uzès ou Beaucaire, mais dans des proportions toujours minimales, dans l'attente d'un éventuel développement du nord du département.

François Souq revient à la documentation transmise présentant une synthèse de la concurrence sur les 3 dernières années d'activité. Le pourcentage d'obtention des dossiers est stable sur la période même s'il remonte un peu en 2012. Le nombre d'opérateurs publics augmente. Des petites structures privées sont très présentes (Mosaïque, Acter, Hadès...) avec lesquelles la concurrence s'établit essentiellement sur le prix. Les AST ont à nouveau ajusté les projets afin d'obtenir les opérations. En région PACA, la concurrence provient essentiellement des services de collectivités. Il ajoute qu'en Corse, trois fouilles sont prévues à priori en 2013 dont deux sur le site du musée de Mariana.

Laurent Vallières demande des compléments d'information sur les raisons de l'attribution ou non des marchés ainsi que la copie des lettres de réponse aux marchés. En effet, il est primordial d'être précis sur les raisons des pertes de marchés.

François Souq indique que la perte des marchés de fouilles pour l'Inrap est imputable aux questions de prix. Les critères de délais et les critères techniques permettent d'obtenir certains marchés si les coefficients appliqués à ces critères sont supérieurs à ceux des critères de prix. Pour les aménageurs publics, François Souq transmettra les notes obtenues en fonction des critères.

Laurent Vallières mentionne les villes d'Aix, de Martigues, de Fréjus qui ne consultent même plus l'Inrap.

Roger Boiron précise que la concurrence avec les opérateurs publics s'opère elle aussi sur le critère du prix et que l'Inrap ne peut pas s'aligner. Il ajoute que les collaborations avec les services de collectivités sont difficiles ou inexistantes en PACA malgré la signature des conventions.

Sur la région Languedoc-Roussillon, François Souq indique que les opérateurs publics sont moins structurés qu'en PACA.

Laurent Vallières souhaite que le comité technique soit informé des décisions du SRA notamment lorsqu'il demande de revoir les dossiers de fouilles de l'Inrap et les raisons invoquées.

François Souq s'efforcera d'obtenir les courriers du SRA auprès des aménageurs afin de le transmettre au comité technique.

Point 5 - Suivi des effectifs non permanents, bilan 2012 (pour info)

Antoine Rabine présente la documentation : deux listes, une par agent, l'autre par contrat, le bilan annuel et l'état de consommation des etp de CDD. Ce dernier état montre une augmentation conséquente des effectifs sous CDD compte tenu de l'accroissement de l'activité. Cette augmentation a eu lieu à partir du mois d'octobre en raison du démarrage des fouilles liées aux grands travaux (LGV CNM et DA9) qui représentent à elles seules la moitié des contrats sous CDD.

En 2012, 82 agents dont 30 primo-contractants ont été recrutés, ce qui a généré une surcharge du travail administratif. La durée moyenne des contrats augmente légèrement car leurs objets comportent désormais plusieurs opérations. Seuls les contrats de responsables d'opérations ne permettent pas de mentionner plusieurs opérations ; ce qui peut poser des

problèmes au regard des modifications des dates de démarrage des opérations. Enfin, 20 % des contrats sont d'ores et déjà conclus au-delà du 31 décembre 2012 et impacteront donc le budget de 2013.

Laurent Vallières pense que la phase de post-fouille qui se prépare dès le début de l'opération doit être intégrée dans les objets des contrats.

Anne Richier considère en effet important de ne pas aborder le post-fouille uniquement en fin de terrain mais de manière anticipée afin de prévoir tous les moyens nécessaires.

Antoine Rabine rappelle que depuis le mois de septembre les effectifs sont passés de 20 à 80 agents sous CDD, que les chantiers ont été lancés rapidement et que les phases d'études ne se déclenchent pas nécessairement dans la foulée du terrain.

Laurent Vallières souligne un point positif qui est l'allongement de la durée des contrats qui est un élément positif. La moyenne de consommation des CDD constatés entre 2009 et 2011 nécessite d'être précisée.

François Souq répond que les années précédentes, lorsque l'activité augmentait en fin d'année, les embauches se répercutaient en début d'année ce qui explique les variations de chiffres.

Laurent Vallières souhaite aborder la question des recrutements sous CDI.

François Souq indique que le dernier plan de mutation a conduit à l'arrivée de deux agents en Languedoc-Roussillon ainsi qu'au départ de deux agents de la région. Il y a également eu deux mutations à l'intérieur de la région PACA, vers Marseille.

Laurent Vallières souligne le cas d'un autre agent à l'intérieur de l'interrégion qui n'a pas reçu d'avis favorable.

François Souq confirme qu'aucune demande de mutation interne à l'interrégion n'a été refusée. Il donne les informations qu'il connaît à ce jour sur le plan de recrutement : entre 160 et 200 recrutements sur trois ans.

Laurent Vallières rappelle que lors du dernier plan de résorption de la précarité, les agents avaient été intégrés en CDI sur le lieu où ils étaient en contrat. En revanche, il souhaite connaître le plan de recrutement prévu en 2013, au-delà du plan de résorption de la précarité.

Antoine Rabine précise que la seule information reçue concerne les recrutements d'agents fonctionnels dans le cadre de la réorganisation des directions interrégionales qui devrait s'élever à 35 postes, plus ou moins 5 postes. A sa connaissance, le seul plan de recrutement prévu en 2013 est le plan de résorption de la précarité. Ce dossier peut toutefois évoluer selon les décisions prises par la direction générale en lien avec les tutelles.

François Souq pense que la décision de recrutement sera finalisée après les négociations avec les partenaires sociaux au début de 2013. Les demandes d'embauche que pourraient transmettre la direction interrégionale seront transmises après le résultat de ces négociations.

Laurent Vallières insiste sur la nécessité de différencier la résorption de la précarité et le plan de recrutement. Il demande par ailleurs quel est le nombre de postes fonctionnels prévus pour l'interrégion dans le cadre de la réorganisation.

Antoine Rabine répond que les chiffres évoqués jusqu'à présent sont de l'ordre de 5 postes, essentiellement des gestionnaires de moyens de centres. Il précise que le siège a établi une cartographie des postes dans toutes les interrégions; puis préconisé les nombre de postes à pourvoir dans chaque interrégion en fonction des critères d'activité. La direction interrégionale est en attente du résultat définitif des arbitrages qui aura lieu après consultation des instances centrales en 2013.

Sébastien Barberan revient sur les effectifs non permanents et note qu'un spécialiste anthropologue a été recruté en catégorie 3.

Antoine Rabine confirme que c'est une erreur qui a été rapidement rectifiée.

Point 6 - Indemnités de suppléance, bilan 2012 (pour info)

Antoine Rabine commente la documentation fournie qui rappelle la procédure et la méthode employée pour l'appliquer ainsi qu'une synthèse des indemnités perçues par période sur année glissante. Les tableaux sont anonymes car ces données ont des conséquences salariales.

La procédure prévoit trois types d'opérations, les catégories liées aux fonctions évoluent en fonction de ces types d'opération. Les fonctions de responsable de secteur ont notamment été intégrées. Dans l'ancienne procédure, les projets scientifiques, la formation et les colloques interrompaient le versement de l'indemnité, ce qui n'est plus le cas. La procédure a été simplifiée en ce qui concerne les pièces à fournir. La direction interrégionale doit attester d'une durée de suppléance (date à date). A partir de cette attestation, le service de la paie calcule le montant au trentième de jour par rapport aux durées attestées. En direction interrégionale, un processus semi-automatisé permet de vérifier le droit de tous les agents à la suppléance en fonction des ordres de missions et des relevés de temps. Une fiche de synthèse est élaborée par l'administrateur, visée par l'AST et envoyée à l'agent pour vérification. La fiche est ensuite transmise à la DRH.

Sur la période 2010-2011, vingt agents ont été concernés. Pour les demandes déjà envoyées à la DRH, les indemnités devraient être payées début 2013. Il reste 6 fiches à finaliser. Pour 2011-2012, ce sont en majorité les mêmes agents qui sont concernés. Les suppléances en catégorie 5 sont liées à des missions de responsables d'opération, les suppléances en 4 sont majoritairement liées à des postes de responsable de secteur et de spécialistes, les suppléances en 3 concernent les postes de responsables d'opérations et de responsables de secteurs.

Anne Richier souhaite savoir si tous les dossiers avant 2010 ont été traités.

Antoine Rabine confirme que les dossiers sont traités. Des reliquats peuvent subsister et doivent être signalés car cette ancienne procédure, plus complexe à mettre en œuvre, ne permettait pas le passage en revue de l'ensemble des agents. Avec cette nouvelle procédure, les situations de tous les agents sont examinées annuellement même s'il a fallu attendre la réalisation complète du repyramidage pour les traiter afin d'éviter aux agents de devoir rembourser des trop perçus.

Sébastien Barberan demande quelles sont les spécialités les plus récurrentes concernées par les indemnités de suppléance.

Antoine Rabine mentionne les céramologues et les dessinateurs, plus rarement pour les autres spécialités.

Sébastien Barberan souligne que l'attribution de l'indemnité de suppléance ne doit pas remplacer la promotion.

Antoine Rabine en convient mais rappelle que certains agents n'avaient pas l'ancienneté requise pour être éligibles au repyramidage et que les promotions s'effectuent dans le cadre des plans de recrutement, assez rares. La suppléance permet quand même de pallier aux situations les plus critiques.

Point 7 - Questions diverses

Les représentants du personnel rappellent que, comme déjà évoqué lors d'une précédente séance, l'agent sous CDD sur le poste de topographe sera en carence au mois de mai. Il sera donc nécessaire de le remplacer durant cette période.

François Souq répond que cette question sera traitée au premier trimestre 2013 et concernera peut être deux agents.

Sébastien Barberan insiste sur l'urgence de ce dossier.

En accord avec les représentants du personnel le calendrier des réunions du comité technique spécial sera défini après réception du calendrier des instances centrales au début de l'année prochaine.

Anne Richier rappelle les documents qui doivent être transmis pour la prochaine séance :

- Copie du support des réunions d'accueil des CDD
- Liste des RFO en retard avec les motifs de retard
- Tableau 75/25 par année civile avec le nombre de jours travaillés
- Liste des chantiers de fouille perdus avec les réponses des aménageurs
- Courrier du SRA par rapport aux chantiers de fouilles modifiés ou refusés
- Ajout à la note sur les correspondants de base (Nîmes)

La séance est levée à 17 heures.